

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Lozère COMMUNAUTE DE COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du jeudi 09 décembre 2021

Date de la convocation : 03/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée,

Membres en exercice : 35 s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents: 21 Votants: 32 Pour: 32 Abstention: 0 Contre: 0 <u>Présents</u>: Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Jacqueline LIZZANA, Didier MATHIEU, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile

VIGNOBOUL

Représentés: Maxime ATGER, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT,

Claire HELARY, André JAFFUEL, José MARTINEZ, Patrice MONTEIL, Alain

RAYNALDY, Patrice SAINT-LEGER, Didier VIGOUROUX

Excusés: Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, André THEROND

Absents:

Secrétaire de séance : Jean-Luc GOAREGUER

DE_2021_099 - Objet : AIDE À I'IMMOBILIER TOURISTIQUE

La délibération D2018-011 en date du 26 février 2018 autorisait le Président à signer une convention par laquelle la Communauté de Communes déléguait partiellement au Conseil Départemental, la compétence de l'octroi de « l'aide à l'immobilier » en faveur des hébergements touristiques éligibles dans le cadre du GAL (Groupe d'Action Locale) Terres de Vie. A ce titre un dossier a été déposé suivant les caractéristiques ci-dessous :

Porteur du projet :

M. SAINT-LEGER Jérôme

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER

AR du GAL Terres de vie du 8 octobre 2021 AR du Département du 12 octobre 2021

INTITULÉ DU PROJET

Projet de création d'un gîte 3 épis

LIEU DE RÉALISATION DU PROJET

Lieu-dit Chazeaux – 48600 GRANDRIEU

NOM DU DEMANDEUR

Jérôme SAINT-LEGER

DESCRIPTIF DU PROJET

Restauration d'une ancienne Bergerie en Gîte 3 épis pour l'accueil de 4/5 personnes au sein de l'exploitation agricole.

COÛT ÉLIGIBLE

57 424.76 € HT (coût du projet 90 000 € TTC)

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 14/12/2021
048-200069102-20211209-DE_2021_099-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL:

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
Aménagements, construction	57 424,76 €	FEADER - LEADER	34 500,00 €	60,08 %
		Conseil Départemental	4 312,50 €	7,51 %
		Communauté de Communes	4 312,50 €	7,51 %
		Autofinancement	14 299,76 €	24,90 %
Total charges	57 424,76 €	Total produits	57 424,76 €	100,00%

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel de ce projet et s'il en est d'accord, d'attribuer une subvention à hauteur de 4 312,50 €.

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- -Approuve ce budget prévisionnel
- Décide d'attribuer une subvention de 4 312,50 € à Monsieur Jérôme SAINT-LEGER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président, Francis SAINT-LEGER